Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261016-2026_192_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	***Rénovation énergétique du boulodrome municipal – Lot n°9 : Électricité / Entreprise STRM / Avenant n° 01 (1.1)***
Service :	*Pôle opérationnel (SM - ST)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique,

VU la décision n° 2026_016_DEC en date du 30/01/2026 attribuant le marché de rénovation du boulodrome municipal – Lot n°9 : Électricité à l'entreprise STRM,

VU l'acte d'engagement signé le 21/01/2026 et notifié à l'entreprise STRM le 06/02/2026,

VU le budget 2026,

VU le projet d'avenant n° 01**,**

VU l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 15/10/2026,

Considérant qu'en cours de réalisation des travaux, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires concernant le hall d'entrée – Cuisine/bar – Sanitaire – Fourniture, pose et raccordement d'une prise en extérieur et projecteur de façade et l'alimentation du piano de cuisine ,

Considérant qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au marché afin d'y intégrer ces travaux d'un montant de 3 594.60 € HT,

DÉCIDE

- **DE SIGNER** l'avenant n° 01 au marché de rénovation énergétique du boulodrome municipal – Lot n°9 : Électricité pour un montant total de 3 594.60 € HT, soit une augmentation de 8.78% du montant initial du marché ;

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 octobre 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 19 octobre 2026, publiée sur le site internet de la Ville le 19 octobre 2026.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261016-2026_192_DEC-DE

